

Avis 52-322 du personnel des ACVM**État d'avancement du projet de règle abrogeant et remplaçant la Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs**

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publie le présent avis en vue d'informer les participants au marché de l'état d'avancement du projet d'abrogation et de remplacement de la Norme multilatérale 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* ainsi que des annexes et de l'instruction complémentaire connexes.

Le 18 avril 2008, les ACVM ont publié pour consultation les documents suivants :

- le projet de la Norme canadienne 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, dont les Annexes 52-109A1, 52-109AE1, 52-109A1 – PAPE/PCI, 52-109A1N, 52-109A1 – Notice annuelle, 52-109A2, 52-109AE2, 52-109A2 – PAPE/PCI et 52-109A2N;
- le projet d'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (collectivement, les « projets de textes »).

La période de consultation sur les projets de textes a pris fin le 17 juin 2008. Nous avons reçu 26 mémoires. Nous avons examiné tous les commentaires reçus et ne prévoyons pas recommander de changements importants aux projets de textes.

Un certain nombre d'intervenants ont demandé le report en 2009 de la date d'entrée en vigueur proposée des projets de textes, prévue pour le 15 décembre 2008. Nous continuons de croire que la date proposée est appropriée et la recommanderons à nos autorités de réglementation respectives.

Nous sommes à rédiger la version définitive des projets de textes et en recommanderons la publication dès que possible. La publication des documents finaux est assujettie à l'approbation des autorités de réglementation.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Nicole Parent
Analyste, Direction des marchés des capitaux
514-395-0337, poste 4455
nicole.parent@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Marion Kirsh
Associate Chief Accountant
416-593-8282
mkirsh@osc.gov.on.ca

Sandra Heldman
Senior Accountant, Corporate Finance
416-593-2355
sheldman@osc.gov.on.ca

Jason Koskela
Legal Counsel, Corporate Finance
416-595-8922
jkoskela@osc.gov.on.ca

British Columbia Securities Commission

Carla-Marie Hait
Chief Accountant, Corporate Finance
604-899-6726
chait@bcsc.bc.ca

Sheryl Thomson
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
604-899-6778
sthomson@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Fred Snell
Chief Accountant
403-297-6553
fred.snell@seccom.ab.ca

Kari Horn
General Counsel
403-297-4698
kari.horn@seccom.ab.ca

Patricia van de Sande
Securities Analyst
403-355-4474
patricia.vandesande@seccom.ab.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Bob Bouchard
Directeur, Financement des entreprises
204-945-2555
bob.bouchard@gov.mb.ca

Le 11 juillet 2008